



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

informatique

Question écrite n° 60761

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre des affaires étrangères et européennes de lui donner des indications sur les projets en cours dans son ministère pour développer des applications capables d'exploiter au mieux les possibilités techniques offertes par le haut et le très haut débit, qu'elles soient destinées aux relations avec les administrés ou à l'amélioration du fonctionnement interne des services de son ministère.

Texte de la réponse

Le « très haut débit » (100 mégabits par seconde) n'est mis en oeuvre par le ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) que sur le territoire métropolitain, et ce pour des raisons de coût. Ce très haut débit permet ainsi à tous les sites du ministère situés en France d'être raccordés entre eux, ainsi qu'à des sites externes, comme celui de l'Elysée par exemple. Ces réseaux de qualité permettent notamment d'utiliser la visioconférence. Ces équipements représentent une dépense récurrente annuelle de 1,2 MEUR. Pour ce qui concerne les postes à l'étranger, certains, bénéficiant de bonnes infrastructures locales de communication (zone OCDE, Asie, Amérique du Sud), sont desservis par des liaisons de qualité. Dans quelques cas, cette qualité permet également de recourir à la visioconférence avec Paris (New York, Berlin, Bruxelles). Le très haut débit pour les postes à l'étranger représente une dépense annuelle de 5 MEUR. Enfin, les postes affectés par la « fracture numérique » sont reliés à l'administration centrale par voie satellitaire. Il s'agit d'une technologie très coûteuse (5,5 MEUR/an) et qui n'offre pas une qualité optimale. Les administrés ne profitent qu'indirectement de la qualité des réseaux du MAEE : les internautes (demandeurs de visas, étudiants, compatriotes à l'étranger, etc.) accèdent à son système d'information via le réseau Internet « public » que le MAEE ne gère pas, bien entendu. Ainsi, lorsqu'ils accèdent aux serveurs hébergeant les applications (situés en France pour la plupart), ils n'empruntent pas les réseaux du ministère. Les postes desservis par une liaison de bonne qualité bénéficiant d'un meilleur confort de travail que les autres, la qualité du service rendu aux usagers est toutefois liée, au moins en partie, à la qualité des réseaux.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60761

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9572

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12230